

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT AVEYRON**

Délibération n°2026-04-09

Séance **du 30 mars 2026**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Absents	1

Date de convocation :
Le 24/03/2026

Date d'affichage :
Le 24/03/2026

OBJET

**Désignation des délégués
au SIVOM du Combalou.**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 02/04/2026
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Cousy Christophe, Maire.

Étaient présents : M.Cousy Christophe, M.Rohi Philippe, M.Robert Hugues, Mme Mélou Colette, M.Gressard Frédéric, M.Rochette André, Mme Cristol Céline, Mme Monteillet Laure, Mme Miller-Guerreiro Virginie, Mme Prieto Elodie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M.Fraysse Josian (procuration à Mme Monteillet Laure)

Madame CRISTOL Céline a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du **SIVOM du Combalou**, syndicat intercommunal à vocation multiple depuis le 17/09/1973, qui gère et finance plusieurs équipements structurants du territoire :

Conformément aux statuts du SIVOM, chaque commune membre doit désigner ses représentants au sein du comité syndical, à savoir des délégués titulaires et des délégués suppléants.

Il convient donc de procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** et de **deux délégués suppléants**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDE :

Article 1 :

De désigner les représentants de la commune au sein du SIVOM du Combalou comme suit :

Délégués titulaires :

- Monsieur **ROCHETTE** André andre.roc@orange.fr
- Monsieur **ROHI** Philippe philippe.rohi12@free.fr

Délégués suppléants :

- Monsieur **COUSY** Christophe christophecousy@free.fr
- Madame **MONTEILLET** Laure laurmonteillet@orange.fr

Article 2 :

Les délégués ainsi désignés représenteront la commune au sein du comité syndical du SIVOM du Combalou, participeront aux délibérations et veilleront aux intérêts de la commune, notamment en matière de gestion financière et de participation aux emprunts du syndicat.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au Président du SIVOM du Combalou ainsi qu'au contrôle de légalité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire,
COUSY Christophe
Acte dématérialisé

La secrétaire de séance
Céline CRISTOL



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Céline CRISTOL".